



Avec la taxe d'apprentissage, soutenez nos formations !

Votre entreprise va prochainement décider de l'affectation de sa taxe d'apprentissage 2022.

La somme que vous allez nous verser sera utilisée pour l'amélioration de nos équipements pédagogiques et vous contribuerez donc directement à la qualité de la formation de nos élèves-ingénieur-e-s.

Plus que jamais nous développons des programmes dédiés, adaptés à la diversité de notre public apprenant et répondant aux besoins spécifiques des entreprises. Tous nos enseignants ont à cœur de mettre en œuvre des dispositifs pédagogiques innovants, intégrant des modalités d'apprentissage multimodales.

En choisissant une école offrant des spécialités en forte croissance, pourvoyeuses d'emploi et créatrices de valeur, vous participez directement au développement économique de la France.

Marie-Catherine Mouchot,
directrice de l'Enssat

Contact

Carole Perrot

taxeapprentissage@enssat.fr
+33 (0)2 96 46 91 20

**École Nationale Supérieure
des Sciences Appliquées
et de Technologie**

6, rue de Kerampont
CS 80518
22305 Lannion cedex



Comment verser le solde de la taxe d'apprentissage à l'Enssat

Remplir le bordereau de versement



- > via le formulaire en ligne : <http://bit.ly/SoldeTA>
- > en téléchargeant le bordereau depuis le site Internet de l'Enssat ou de l'université de Rennes 1, à retourner dûment rempli
 - par mail : taxeapprentissage@enssat.fr
ou taxeapprentissage@univ-rennes1.fr
 - ou par voie postale :
Université de Rennes 1
Agence comptable - Pôle Trésorerie
263, avenue du Général Leclerc - CS 74205
35042 Rennes CEDEX

Effectuer votre règlement

Référence à rappeler dans votre paiement : TA2022
Code UAI (0221809X)

- > par virement
IBAN : FR76 1007 1350 0000 0010 0000 135
BIC : TRPUFRP1
Titulaire du compte : Université de Rennes 1 -
Agent Comptable
Domiciliation : TP Rennes
- > par chèque, à l'ordre de l'Agent Comptable de
l'Université de Rennes 1, à adresser au pôle
trésorerie de l'agence comptable.

Un reçu libératoire, preuve fiscale de votre versement, vous sera adressé à réception du bordereau et de votre règlement.